



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sourds et malentendants

Question écrite n° 58030

Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur un cas précis de ce qui constitue le parcours du combattant de personnes atteintes de surdité. Ainsi, les bornes de sortie d'autoroutes notamment en cas de problème avec la lecture du ticket et les bornes d'arrêt d'urgence qui ne sont pas accessibles à ces personnes. Elle lui demande quelles mesures elle préconise afin de renforcer cette accessibilité.

Texte de la réponse

La modernisation des gares de péage a été favorisée au travers des derniers contrats de plan signés entre l'État et les sociétés concessionnaires d'autoroutes. Néanmoins, les équipements en gare doivent faire l'objet de révisions notamment en ce qui concerne l'accessibilité des bornes d'arrêt d'urgence par les personnes atteintes de surdité. Ainsi, l'État demande aux sociétés concessionnaires d'autoroutes d'équiper les nouvelles bornes de paiement en systèmes permettant un retour visuel pour les usagers. Ce dispositif a pour but de permettre aux personnes malentendantes de contrôler que leur appel a bien été pris en compte et est en cours de traitement. Cela se traduit notamment par un déplacement des équipes d'exploitation sur place en cas d'impossibilité de communication orale. Concernant les postes d'appel d'urgence en section courante, les services de l'État exigent désormais, pour toute nouvelle implantation, la mise en place d'un dispositif similaire à celui décrit ci-dessus. Le réseau autoroutier comptant environ 9 000 bornes d'appel d'urgence et en l'absence d'obligation de nature législative ou réglementaire, il n'a pour le moment pas été exigé une mise aux normes à effet rétroactif. Enfin, pour les personnes malentendantes pouvant faire usage d'un téléphone portable adapté à leur handicap et à leur équipement auditif, il convient de signaler que certaines sociétés autoroutières ont développé des applications pour smartphones permettant l'utilisation, sur l'appareil, d'un bouton d'appel d'urgence virtuel.

Données clés

Auteur : [Mme Marianne Dubois](#)

Circonscription : Loiret (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58030

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Handicapés et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juin 2014](#), page 5136

Réponse publiée au JO le : [23 septembre 2014](#), page 8123